

Information inscription périodique **Accueil de loisirs des mercredis 2023/2024**

Il y aura 5 périodes de septembre 2023 à juillet 2024. La fiche d'inscription est donnée à chaque famille pour la première période puis sera disponible sur le site internet et à la structure enfance au retour de chaque vacance. Si vous avez inscrit votre enfant à l'année, pas besoin de remplir la fiche à chaque période.

PERIODE	DATE DES PERIODES	DATE LIMITE DE DEPÔT D'INSCRIPTION
1	6 septembre au 18 octobre 2023	Jeudi 6 juillet 2023
2	8 novembre au 20 décembre 2023	Lundi 2 octobre 2023
3	10 janvier au 21 février 2024	Lundi 4 décembre 2023
4	13 mars au 17 avril 2024	Lundi 5 février 2024
5	15 mai au 3 juillet 2024	Lundi 1 avril 2024

L'accueil de loisirs du mercredi matin ou journée se fait avec une tarification basée sur le quotient familial (voir les tarifs sur la feuille en annexe dans ce dossier).

Aucune absence ne sera remboursée sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical remis dans les 48h au responsable.

L'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi matin ou journée se fait :

- ▶ **À l'année** uniquement lors des inscriptions de rentrée en remplissant la fiche d'inscription année scolaire 2023/2024
- ▶ **Ou à la période** lors des périodes précisées ci-dessus, en remplissant la fiche périodique

Dans tous les cas, la facturation se fera mensuellement et pour la période (validée par les familles).



- Toute participation à l'accueil de loisirs du mercredi ne pourra être possible sans inscription préalable avec le dossier complet rempli et signé.
- L'inscription sera alors définitive et facturée.
- Si besoin d'inscrire votre enfant pour raison exceptionnelle, veuillez contacter Sébastien PAVY, responsable du service enfance et jeunesse par mail à enfancejeunesse@laillyenval.fr ou 02.38.44.72.79 et voir si l'inscription est possible.
- En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le responsable.
- **Merci de prévoir des chaussons et une gourde pour votre enfant.**